

2019/01/02

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 janvier 2019 - Délibération n° 2019/01/02

Objet : RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE DETR POUR LA REALISATION DE LA SCENOGRAPHIE ET DE LA SIGNALIETIQUE POUR LA ZONE D'EXPOSITION PERMANENTE DU CENTRE DE LA PIERRE ET DU PARCOURS DE DECOUVERTE DANS LE VILLAGE DE MASGOT ET RAPPEL DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

L'an deux mille dix-neuf, le 24 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 18 janvier 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – LEGROS – DUGAY – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – PEROT – ROYERE – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – DERIEUX – GAUDY – PICOURET – RICARD – DOUMY et Mmes LAURENT – JOUANNETAUD – CAPS – SUCHAUD – DESSEAUVE – DUMEYNIÉ – BATTUT et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. MAZIERE – GAUCHI – CHAUSSADE – RABETEAU – SCAFONE – TOUZET – CALOMINE – CHAUVIN – PATEYRON – COUSSEIROUX et Mmes SPRINGER – LAGRAVE – COLON – DEFEMME – POITOU et PATAUD.

Pouvoirs :

1. Mme SPRINGER donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD
2. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. LALANDE
3. M. SCAFONE donne pouvoir à M. PEROT
4. Mme DEFEMME donne pouvoir à M. GAUDY
5. M. PATEYRON donne pouvoir à Mme BATTUT
6. Mme PATAUD donne pouvoir à Mme SUCHAUD

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – M. LEGROS remplace M. MAZIERE et M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIÉ.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	35	41			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
30	9	2	-	-	-

Un dossier DETR a été déposé auprès des services de la Préfecture le 23 décembre 2018 pour l'ensemble du projet de restructuration du centre de la Pierre de Masgot à Fransèches. Ce dossier a été soumis en deux tranches :

- La première tranche, basée sur le 1^{er} marché de travaux (restaurant, atelier et bâtiment administratif) a reçu un arrêté de subvention de 42 362,24 € le 2 janvier 2018 ;
- Un accord de subvention pour la 2^{ème} tranche des travaux (scénographie) pour un montant de 8 173,62 € a été reçu le 23 mars 2018, sous réserve de transmission des devis signés à la Préfecture avant le 30 septembre 2018 (date dérogatoire). Cependant, en raison de l'infructuosité de la procédure de marché n°2018-14, et par conséquent, du dépassement des délais, il convient de resolliciter les crédits au titre de la DETR 2019 pour cette même tranche.

Pour rappel le plan de financement prévisionnel du projet voté par le Conseil communautaire est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux bâtiment :	352 300 €	FEADER :	207 520,60 €
Travaux scénographie :	64 340,75 €	Région :	70 585,24 €
Honoraires divers	53 927,50 €	DETR :	51 291,94 €
		- DETR 1 ^{ère} tranche : 42 362,24 €	
		- DETR 2 ^{ème} tranche : 8929,70 €	
		Autofinancement CC :	141 170,47 €
Total	470 568,25 €		470 568,25 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

➤ Décide de resolliciter les crédits au titre de la DETR 2019 pour la scénographie et la signalétique pour la zone d'exposition permanente du centre de la pierre et du parcours de découverte dans le village de Masgot sur la commune de Fransèches 2^{ème} tranche ;

➤ Indique que les dépenses et recettes seront portées au budget général 2019 ;

➤ Autorise M. Le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.